



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue par visioconférence le **mardi 19 janvier 2021** à compter de **17 h 30**.

À laquelle sont présents :

Madame Sonia Paulus, mairesse de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes

Formant le quorum du conseil sous la présidence de Madame Sonia Paulus.

Sont également présents :

Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

Monsieur Patrick Denis, directeur de police

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour du 19 janvier 2021

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal du 15 décembre 2020

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 19 janvier 2021 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

n/a

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 19 janvier 2021



2021-01-001

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2020, au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2020, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-002

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 19 janvier 2021 totalisent un montant de 375 020,89 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 575 332,19 \$ pour la période du 16 décembre 2020 au 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 5 729,09 \$ pour la période du 16 décembre 2020 au 19 janvier 2021;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 19 janvier 2021 au montant de 375 020,89 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 16 décembre 2020 au 19 janvier 2021 au montant de 575 332,19 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 16 décembre 2020 au 19 janvier 2021 au montant de 5 729,09 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-003



Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemelin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

n/a

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 6.1** Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour l'année 2020.

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE SÉANCE

9.

9.1 Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

QU'à 17h35, la séance soit levée

2021-01-004



Madame Sonia Paulus
Présidente



Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier